

Des taxes et des impôts sur les mutuelles

Mes premières pensées sont pour l'épouse, les enfants et petits-enfants de notre ami Gérard SONNET, homme de conviction et de cœur qui, tout au long de sa vie, s'est mis au service de ses semblables pour faire en sorte qu'ils trouvent réconfort et respectabilité. Dans le cadre de son implication dans le mouvement mutualiste il s'est tout particulièrement préoccupé de l'accompagnement social des personnes fragilisées par la maladie, la dépendance ou l'handicap. Sa sagesse, son sens de la responsabilité et de la justice ont beaucoup influé sur l'évolution de notre structure solidaire et résolument humaine.

A un moment de sa vie, chacun est concerné par la peine, la douleur, la maladie pour lui-même ou pour un proche.

L'année qui se termine confirme malheureusement que l'accès aux soins devient souvent inaccessible pour un nombre grandissant de personnes. En France, 13,5% de la population vit sous le seuil de pauvreté fixé à 954€ par mois. Les personnels territoriaux et les jeunes membres extérieurs qui nous font confiance ne sont pas épargnés par la précarité.

Le désengagement constant de l'assurance maladie en matière de remboursement des soins courants reporte systématiquement la dépense sur les ménages et les mutuelles. La récente révision de la liste des maladies ouvrant droit à la prise en charge à 100% par la sécurité sociale fragilise davantage les malades atteints d'une affection de longue durée. En même temps la revalorisation des honoraires du médecin généraliste du 1er janvier 2011 occasionne pour la mutuelle une charge annuelle supplémentaire.

Malgré ces transferts récurrents qui limitent notre capacité financière pour améliorer les remboursements, nous redoublons d'attention et parfois d'imagination pour renforcer le service rendu aux adhérents. Vous êtes de plus en plus nombreux à recevoir une participation pour les médecines douces, le bilan nutritionnel, les moyens contraceptifs ou à recourir à l'assistance à domicile lors de la sortie d'une hospitalisation imprévue voire encore solliciter les services de Priorité Santé Mutualiste. La revalorisation récente de la prise en charge complémentaire des prothèses dentaires adjointes satisfait de nombreux mutualistes. Nous devrions pouvoir vous proposer très prochainement une offre de référence pour l'achat d'une paire de lunettes correspondant au montant du remboursement prévu à chacune de nos options de garanties. Nous vous encourageons à prendre part aux très nombreuses rencontres organisées près de chez vous par la mutualité pour échanger sur divers thèmes qui touchent à la prévention de la santé. N'hésitez pas à faire appel à la disponibilité de notre assistance sociale qui vous accompagne dans la recherche de financement pour régler une dépense importante de santé. Il est prévu qu'elle se déplace dans les collectivités pour aller à votre rencontre. Nous vérifions avec satisfaction que les interventions du fonds d'action sociale sont plus communément connues des adhérents y compris de ceux qui sont isolés, preuve d'une disponibilité et d'un élan de solidarité mis au service de tous les mutualistes.

Notre développement passe inévitablement par le recrutement de nouveaux adhérents. Deux conseillers mutualistes itinérants visitent quotidiennement les communes et établissements publics pour renforcer notre présence sur le terrain. Nous commençons à organiser des permanences ou des réunions d'information sur le lieu de travail pour être le plus accessible possible en vue de répondre à vos attentes et pour vous faire découvrir l'étendue des services proposés par Mutame Normandie.

Nous avons conscience qu'il reste encore beaucoup à faire. Votre confiance renouvelée chaque année constitue une réelle motiva-

tion pour poursuivre la démarche collective entreprise depuis toujours en vue de protéger nos familles tout au long de la vie. Au cours des prochains mois, nous aurons à affronter de nouvelles difficultés avec notamment l'obligation d'une prise en charge raisonnée des dépassements d'honoraires des chirurgiens.

Inexorablement, le pouvoir d'achat diminue, et le coût de la protection sociale continue de progresser. Certes, le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé va être davantage accessible pour les assurés aux ressources modestes. Pour autant, cela ne donne pas de réelle réponse pour les nombreuses personnes disposant de revenus moyens qui elles aussi rencontrent des difficultés pour payer une mutuelle. Aujourd'hui 29% des Français reportent ou renoncent à des soins pour des raisons financières.

La loi de finances 2012 confirme le doublement de la taxe sur les encaissements des mutuelles qui est passée à 7% depuis le 1^{er} octobre dernier. La charge non budgétée de 140 000€ qu'il a fallu payer au titre du 4^{ème} trimestre a été financée sur nos réserves. Pour une recette de 100€ la mutuelle paie une taxe de 13,27€.

Les prélèvements opérés sur les cotisations vont représenter l'an prochain une collecte de plus de 2 millions d'euros au profit de l'URSSAF et du fonds de financement de la CMU. La réforme de la fiscalité applicable à partir de 2012 prévoit l'assujettissement progressif des excédents annuels à l'impôt sur les sociétés. Les prélèvements sur les revenus des fonds placés vont également considérablement augmenter. Nous serons soumis au paiement de la contribution économique territoriale dès l'année suivante. Nous attendons beaucoup du récent décret du 8 novembre 2011 portant sur le financement de la protection sociale des personnels salariés des collectivités locales. Les nouveaux textes donnent officiellement aux employeurs la possibilité d'aider les actifs et les retraités à payer leurs garanties santé et prévoyance. Il s'agit clairement de renforcer le dispositif de solidarité intergénérationnelle existant et largement défendue par Mutame Normandie depuis son origine. L'aide financière de l'employeur sera versée au mutualiste justifiant d'une inscription à un contrat ayant reçu un label, ou directement à l'opérateur signataire d'une convention de participation choisis à l'issue d'un appel public à concurrence. Nous abordons ce changement sans aucune appréhension d'autant que ce dispositif peut être un vecteur de développement sur le plan national. La qualité de nos prestations, le service rendu personnalisé, la maîtrise des frais de gestion sont de réels atouts qui nous permettront de garder votre confiance et gagner celle de nouveaux mutualistes.

C'est dans ce contexte en pleine évolution que le conseil d'administration a procédé à l'actualisation des tarifs pour l'année 2012. Les décisions qui ont été prises s'inscrivent dans une démarche qui vise à sauvegarder l'accès aux soins pour tous avec une répartition de l'effort sur les populations qui progressivement ont davantage recours à la mutuelle. L'esprit d'entraide en faveur des personnes âgées et des plus fragilisées est largement respecté car nous faisons toujours preuve de la plus grande vigilance afin que tout à chacun préserve sa santé et celle de ses proches.

Le conseil d'administration et les personnels de la mutuelle vous présentent leurs meilleurs voeux.

MUTAME NORMANDIE
LA MUTUELLE
DES AGENTS TERRITORIAUX
ET MEMBRES EXTÉRIEURS
DE NORMANDIE

www.mutame-normandie.fr



Le Président,
Daniel Lemenuel



■ Disparition de Monsieur Gérard SONNET

Né à Pointel le 28 février 1948, Gérard entre à la mairie de Flers en février 1948 et part à la retraite le 1^{er} avril 2008 après avoir assumé la direction du service financier. Elu administrateur de la mutuelle pour la première fois en juin 1976, il occupe diverses fonctions au sein du conseil d'administration. D'abord trésorier-adjoint, il est élu Vice-Président de Mutame Normandie en mai 2000 avec la responsabilité de la Commission Sociale. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Union Mutame et au comité d'audit de cette instance nationale. Monsieur Sonnet est également très investi sur le plan local puisqu'il est Vice-Président de l'Union Territoriale de la Mutualité de l'Orne et membre de la commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La cérémonie religieuse célébrée le 15 novembre par Monseigneur BOULANGER, évêque du diocèse de Bayeux en l'église Saint-Jean de Flers, a rassemblé de très nombreux amis venus témoigner leur sympathie à la famille de cet homme qui s'est toujours mis au service des autres.

■ L'ajustement annuel des cotisations pour l'année 2012

Répercussion de l'augmentation de 3,50% pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

Revalorisation de 1% de l'ensemble de la tarification pour tous les bénéficiaires cotisants.

Actualisation de la cotisation des adhérents âgés de 60 ans à 65 ans avec une hausse de 7,5%.

Instauration d'un nouveau barème pour les adhérents âgés de 50 ans à 59 ans avec une revalorisation de 7,5%.

Alignement des tarifs pour la prise en charge des enfants quel que soit l'âge de l'adhérent territorial selon l'option.

Ajustement de la cotisation des enfants membres extérieurs inscrits en Mutame 2 et Mutame 3.

Tarif 2012	Territorial avec subvention de l'employeur			Territorial sans subvention			Membres extérieurs		
	Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3	Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3	Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3
- de 25 ans	17,97€	28,60€	35,75€	22,46€	35,75€	44,69€	17,97€	22,46€	28,60€
25 à 49 ans	26,56€	42,26€	52,83€	33,20€	52,83€	66,04€	26,56€	33,20€	42,26€
50 à 59 ans	28,55€	45,43€	56,79€	35,69€	56,79€	70,99€	28,55€	35,69€	45,43€
60 à 64 ans	30,54€	48,60€	60,75€	38,18€	60,75€	75,94€	38,18€	47,73€	60,75€
65 ans et +	31,87€	50,71€	63,39€	39,84€	63,39€	79,24	39,84€	49,80€	63,39€

Il est possible de changer d'option si vous justifiez d'une affiliation dans une garantie supérieure depuis au moins 5 ans.

■ L'aide à la complémentaire santé élargie

Elle sera accessible à partir du 1^{er} janvier 2012 aux personnes dont les revenus dépassent de 35% maximum le plafond de la couverture maladie universelle complémentaire. A titre d'exemple une personne seule gagnant jusqu'à 875€ par mois pourra bénéficier du chèque santé de 100€ pour les moins de 16 ans et de 500€ pour les plus de 60 ans.

Les prochains barèmes de ressources seront consultables dès leur parution sur le site www.mutame-normandie.fr et communiqués dans la revue Mutame Essentiel distribuée fin janvier.

■ La caisse de retraite des fonctionnaires verse une aide pour payer la mutuelle

Présentez une demande de soutien auprès du fonds d'action sociale de la CNRACL située :
Rue de Vergne - 33059 Bordeaux Cedex - Renseignements : 05 56 11 36 68 - www.cnrACL.fr



■ Amélioration de l'allocation naissance

Agents territoriaux			Membres extérieurs		
Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3	Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3
50€	100€	150€	25€	50€	75€

L'allocation est versée uniquement si le nouveau-né est inscrit à Mutame Normandie.